

 ACADÉMIE DE TOULOUSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DOSSIER DE CANDIDATURE 2021 ☐ ABIBAC ☐ BACHIBAC ☐ ESABAC	Cachet du collège
	A remettre avant le.....	

A	IDENTIFICATION DE L'ELEVE	
Nom de l'élève : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Lieu : _____ Nationalité : _____ Nom du/des responsables légal(ux) : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____ Adresse électronique : _____		
B	SCOLARITE	
Scolarité (établissement et classe) : 2020-2021 : _____ 2019-2020 : _____ 2018 -2019 : _____ Langues vivantes étudiées : LVA : _____ LVB : _____ Avez-vous suivi un enseignement Bi-langue en 6 ^{ème} et 5 ^{ème} ? Précisez : _____ Autres : _____ Avez-vous vécu à l'étranger ? Précisez : _____ Avez-vous séjourné à l'étranger ? Précisez : _____		
C	VŒUX DE LA FAMILLE	
	Section demandée	Etablissement
V1		
V2		
D	PRESENTATION DE L'ELEVE EN LANGUE ETRANGERE	
A rédiger sur papier libre : Age, intérêts, projet...		

RECRUTEMENT EN SECTIONS BINATIONALES DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE

ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

❖ Qu'est qu'une section binationale ?

Les sections binationales permettent la double obtention du baccalauréat en série générale et de leur équivalent, l'Abitur allemand pour la section Abibac, le Bachillerato espagnol pour la section Bachibac, l'Esame di stato italien pour la section Esabac, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

Le cursus en section binationale engage l'élève et sa famille pour 3 ans. En cas de rupture de cet engagement l'élève sera amené à réintégrer l'établissement du secteur dont il relève, car la dérogation ne vaut que pour cette formation.

❖ Profil de l'élève

Cette formation est ouverte aux élèves de 3^{ème} obtenant un passage en seconde, susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), avant l'entrée en classe de première, motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation.

Concernant le cas particulier des élèves bilingues qui n'auraient pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège, l'évaluation en langue est réalisée lors d'un entretien organisé par le lycée de la section envisagée.

❖ La scolarité

Pendant trois ans, l'élève bénéficie d'un enseignement dans la langue choisie en littérature ainsi qu'en histoire-géographie ; ces enseignements se substituent aux horaires des enseignements communs de ces mêmes disciplines. Les horaires sont

- en sections Bachibac et Esabac : de 7h en seconde puis 8h en 1ère et terminale
- en section Abibac de 9h en seconde puis 10h en 1ère et terminale

❖ Calendrier

Le dossier complet doit être ~~Ø~~ déposé au collège avant le :

~~Ø~~ envoyé au lycée avant le :

17 mai 2021

17 mai 2021

❖ Liste des établissements proposant des sections binationales

ABIBAC : lycées Victor Hugo à Colomiers (31) et St Sernin à Toulouse (31) : il est conseillé de demander les deux établissements.

BACHIBAC : lycées Pyrène à Pamiers (09) ; Jean Jaurès à Saint-Affrique (12) ; Pierre d'Aragon à Muret (31) ; Victor Hugo à Colomiers (31) ; Edmond Rostand à Bagnères de Luchon (31) ; Maréchal Lannes à Lectoure (32) ; Clément Marot à Cahors (46) ; René Billières à Argelès-Gazost (65) ; Lapérouse à Albi (81) ; Jules Michelet à Montauban (82).

ESABAC : lycée Fermat à Toulouse (31) - pas de possibilité d'internat.